

Montréal, le 18 octobre 2019

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

M<sup>e</sup> Adina Georgescu  
Miller Thomson SENCRL / LLP  
1000, rue de La Gauchetière Ouest  
Bureau 3700  
Montréal (Québec) H3B 4W5

**Objet : Demande de Gazifère Inc. relative à la fermeture réglementaire de ses livres pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017, à l'approbation de son plan d'approvisionnement pour les exercices 2019 et 2020 et à la modification de ses tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et du 1<sup>er</sup> janvier 2020  
Dossier R-4032-2018 - phase 6**

---

Maître Georgescu,

La Régie de l'énergie (la Régie) accuse réception de votre correspondance du 17 octobre dernier<sup>1</sup> portant sur la nécessité de mettre à jour la preuve de Gazifère relative à la phase 6 du dossier mentionné en objet, afin de retirer le projet d'extension de réseau pour la desserte de la municipalité de Thurso.

Selon la compréhension de la Régie, les changements apportés à la preuve seraient mineurs. De plus, elle juge qu'il s'agit d'une situation hors du contrôle de Gazifère. Dans ces circonstances, la Régie permet à Gazifère de déposer une mise à jour de sa preuve **au plus tard le 25 octobre 2019, à 12 h.**

Dans ce contexte et puisque la phase 6 est essentiellement une mise à jour d'éléments déjà approuvés en phase 4, la Régie ne prévoit, à ce stade-ci, aucun ajustement au calendrier.

Toutefois, la Régie permet aux intervenants de déposer une demande de renseignements **au plus tard le 30 octobre 2019 à 12 h**, laquelle devra porter que sur le contenu des pièces identifiées dans la correspondance de Gazifère et se limiter aux

---

<sup>1</sup> Pièce [B-0576](#), p. 2.

impacts de la mise à jour. De plus, la Régie demande à Gazifère de déposer ses réponses la veille de l'audience, soit **au plus tard le 4 novembre à 12 h**. Au besoin, la Régie ajustera le temps accordé aux interrogatoires lors de l'audience prévue les 5 et 6 novembre 2019.

Veillez agréer, Maître Georgescu, l'expression de nos sentiments distingués.

*Natalia Lis pour*  
Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml